

Chapitre XVII

CONSTRUCTIONS INFINITIVES

Étudiez l'emploi des infinitifs dans ces deux textes de Maupassant :

I

- 1 Il lui sembla soudain qu'elle le sentait là, contre elle ; et brusquement un vague frisson de sensualité lui courut des pieds à la tête. Elle serra ses bras contre sa poitrine, d'un mouvement inconscient, comme pour étreindre son rêve ; et sur sa lèvre tendue vers l'inconnu quelque
5 chose passa qui la fit presque défaillir, comme si l'haleine du printemps lui eût donné un baiser d'amour.

Tout à coup, là-bas, derrière le château, sur la route elle entendit marcher dans la nuit. Et dans un élan de son âme affolée, dans un transport de foi à l'impossible, aux hasards providentiels, aux pressentiments divins, aux romanesques combinaisons du sort, elle pensa : « Si
10 c'était lui ? » Elle écoutait anxieusement le pas rythmé du marcheur, sûre qu'il allait s'arrêter à la grille pour demander l'hospitalité.

Lorsqu'il fut passé, elle se sentit triste comme après une déception. Mais elle comprit l'exaltation de son espoir et sourit de sa démençe.

- 15 Alors, un peu calmée, elle laissa flotter son esprit au courant d'une rêverie plus raisonnable, cherchant à pénétrer l'avenir, échafaudant son existence.

G. De Maupassant, *Une vie*, I (1883).

II

- 1 L'artiste essaie, réussit ou échoue.

Le critique ne doit apprécier le résultat que suivant la nature de l'effort ; et il n'a pas le droit de se préoccuper des tendances.

Cela a été écrit déjà mille fois. Il faudra toujours le répéter.

- 5 Donc, après les écoles littéraires qui ont voulu nous donner une vision déformée, surhumaine, poétique, attendrissante, charmante ou superbe de la vie, est venue une école réaliste ou naturaliste qui a prétendu nous montrer la vérité, rien que la vérité et toute la vérité.

10 Il faut admettre avec un égal intérêt ces théories d'art si différentes et juger les œuvres qu'elles produisent, uniquement au point de vue de

leur valeur artistique en acceptant *a priori* les idées générales d'ou elles sont nées

- Contester le droit d'un écrivain de faire une œuvre poétique ou une œuvre réaliste, c'est vouloir le forcer à modifier son tempérament, recuser son originalité, ne pas lui permettre de se servir de l'œil et de l'intelligence que la nature lui a donnés

Lui reprocher de voir les choses belles ou laides, petites ou épiques, gracieuses ou sinistres, c'est lui reprocher d'être conforme de telle ou telle façon et de ne pas avoir une vision concordant avec la nôtre

- 20 Laissons-le libre de comprendre, d'observer, de concevoir comme il lui plaira, pourvu qu'il soit un artiste

G de Maupassant, *Pierre et Jean* (Preface) (1887)

PRÉALABLES

Connaissances requises

Lecture : *G.M.F.*, chap. VII : « Le groupe verbal », § 2.4.4., p. 333-339, et chap. XIV : « Les complétives », § 2, « Constructions infinitives », p. 495-499. Voir également « Les modificateurs propositionnels » du nom (chap. VI, § 4.6., p. 188-189) et « Les compléments propositionnels » de l'adjectif (chap. VIII, § 5.3., p. 367-368), ainsi que « Alternance avec les constructions infinitives » (chap. XV, § 1.2. et 2., p. 510 sq.).

1 / En tant que **forme verbale** l'infinitif apparaît comme une forme en quelque sorte élémentaire, puisque **non conjuguée**, dépourvue des marques de personne et de temps. Les seules catégories dont il est porteur sont celles de l'aspect (accompli/inaccompli) et de la voix (actif/passif), et il admet aussi l'opposition positif/négatif. En revanche, il a toutes les caractéristiques du verbe en ce qu'il régit une **complémentation** de type verbal, c'est-à-dire qu'il peut recevoir les mêmes compléments (C.O.D., C.O.I., attribut, suite ou sujet réel des formes impersonnelles) que le verbe conjugué ; bien plus, il intègre les C.C. eux-mêmes dans le syntagme dont il est la tête. Mais la question cruciale qui se pose est de savoir s'il a ou peut avoir un sujet.

Autrement dit, que penser de la notion de **proposition infinitive** ?

La grammaire scolaire traditionnelle soutient que ***tantôt il n'a pas de sujet, tantôt il en a un*** ; la triple condition pour qu'il soit le noyau d'une proposition est que son sujet soit exprimé, qu'il ne soit pas le sujet du verbe principal, et qu'il ait la forme d'un C.O.D. (c'est-à-dire qu'il se pronominalise comme un C.O.D.)¹ ; de ce fait la notion classique de *proposition infinitive* ne s'applique qu'aux groupes infinitifs compléments d'un très petit nombre de verbes et encore dans certains cas seulement².

Mais à s'en tenir à l'apparence, c'est-à-dire aux structures de surface, on pourrait soutenir que ***l'infinitif n'a jamais de sujet*** : en effet, non seulement il ne s'accorde pas avec un terme supposé être son sujet, alors que l'accord est essentiel en français à la reconnaissance du rapport sujet/verbe ; mais encore le terme supposé être son sujet, quand il y en a un, a toujours une autre fonction dans la phrase (sujet ou complément du verbe principal)³.

En revanche, sur le plan de l'interprétation sémantique, on pourrait dire tout au contraire qu'***il a toujours un sujet*** ou en tout cas un *agent* (soit un GN présent dans le contexte, soit un sujet indéfini).

2 / En tant que **forme nominale** du verbe, l'infinitif, ou plutôt le syntagme dont il est la tête (VInf)⁴ entre dans certaines **constructions**, où l'on peut trouver soit des GN, soit des équivalents distributionnels des GN, par exemple des complétives.

Ces constructions, très variées, permettent aux VInf d'occuper toutes sortes de places dans la phrase et d'assumer toutes sortes de

1 La *Terminologie grammaticale* de 1997 (*op cit*, p 21) ne définit la proposition infinitive que par les exemples *j'ai laissé Genevieve continuer son travail - J'ai vu ce comédien jouer le rôle d'Haragon - J'ai entendu chanter cette admirable cantatrice*

2 Il s'agit de *voir, regarder, sentir, entendre, écouter* (dans *j'entends un oiseau chanter*, il y a une proposition infinitive, mais non dans *j'entends chanter*), on y ajoute éventuellement *mener* et *emmener*, et parfois *faire* et *laisser*, à condition que le verbe à l'infinitif n'ait pas de C O D (*je le fais manger* contiendrait une proposition infinitive, mais non *je lui fais manger un gâteau*)

3 Dans *je souhaite venir*, le sujet possible de *venir* est déjà et surtout, par sa place même, le sujet de *souhate*. Dans *je sens l'orage venir*, le GN *l'orage*, sujet possible de *venir*, peut être analysé comme C O D de *je sens* et est d'ailleurs pronominalisé comme tel *je sens l'orage / je le sens (venir)*. Pour cette critique de la proposition infinitive, voir G Moignet, *Systematique de la langue française*, Klincksieck, 1981, p 66-67

4 Dans la suite de l'exercice, quand nous n'utiliserons pas le symbole VInf, nous emploierons parfois *infinitif*, par commodité, pour *groupe infinitif*, le contexte suffira à lever toute ambiguïté

fonctions nominales : *sujet, C.O.D., C.O.I., circonstant, attribut, sujet réel des formes impersonnelles, complément de nom, complément d'adjectifs*¹.

Toutefois, il existe des emplois de l'infinitif **qui ne correspondent pas à des fonctions nominales**, dans le cas où l'infinitif dépend d'un verbe qui n'a pas de constructions transitives (sinon liées à des sens très différents), en dehors de la construction infinitive elle-même. On aura à se demander dans ce cas si les verbes régisseurs sont à considérer comme des *auxiliaires* ou des *semi-auxiliaires*. Dans de tels emplois, c'est le verbe à l'infinitif qui apparaît en effet comme le verbe principal de la proposition, mais une discussion reste possible selon le degré d'autonomie syntaxique et sémantique de l'auxiliaire présumé.

3 / La plupart des problèmes posés par l'infinitif viennent de ce qu'il constitue une **forme économique**. Ainsi, comme nous l'avons déjà relevé, il n'a par lui-même ni personne ni temps. Restituer à l'infinitif ces catégories effacées et surtout retrouver son sujet en structure profonde pour interpréter correctement sa signification n'est possible qu'à condition de prendre en considération le contexte.

La récupération du sujet passe par la reconstitution de la phrase-source, c'est-à-dire par une **procédure transformationnelle**. Tantôt le sujet (l'agent) de l'infinitif est **coréférentiel au sujet** du verbe principal de la phrase ou de la proposition, tantôt il est **coréférentiel à un complément** du verbe, tantôt encore c'est un *on* ou un *ça* qui a été **effacé** en raison de sa très grande généralité. Des règles très précises autorisent, imposent ou interdisent la transformation infinitive, en fonction d'éléments de la phrase matrice où peut s'insérer la phrase constituante susceptible de prendre la forme d'un groupe infinitif.

Repérage

La singularité morphologique de l'infinitif le rend éminemment facile à repérer². Pensons tout de même, au moment du relevé, qu'il

1. Il ne faut pas exclure d'autres possibilités, même si elles sont plus rares : l'infinitif noyau de phrase, ou encore la relative ou l'interrogative à l'infinitif.

2. On aura tout de suite éliminé l'« infinitif substantivé » *un baiser* (I, l. 7) : la présence d'un déterminant, la variabilité en nombre et l'impossibilité d'une complémentation verbale le désignent comme une forme purement nominale. Quoi qu'il en soit de son origine (point de vue diachronique) ou de son homonymie avec l'infinitif du verbe *baiser* (point de vue synchronique), c'est un nom comme un autre.

convient de délimiter le groupe infinitif et de le prendre comme un tout, c'est-à-dire notamment de ne pas dissocier de l'infinitif les compléments (attributs, C.O.D., C.O.I. et C.C.) et les modificateurs qui en dépendent.

L'essentiel sera de préciser la structure dans laquelle entre le groupe, à savoir sa fonction dans la phrase.

A titre exceptionnel, nous nous appuyons sur deux textes du même auteur¹. Il ne s'agit évidemment pas de les étudier l'un après l'autre, mais il se pourrait que chacun d'eux fournisse de manière privilégiée des exemples correspondant plus particulièrement à tel ou tel des points à traiter. Le premier n'a que sept occurrences d'infinitifs, mais plus variées que le second, qui en compte trois fois plus. Il faudra évidemment opérer des regroupements, ne serait-ce que pour éviter des répétitions.

ANALYSE PROPOSÉE

1. Les constructions : l'insertion du groupe infinitif dans la phrase

A / Les fonctions nominales

a) Infinitifs sujets (ou mis en apposition au sujet)

C'est le cas de **contester** le droit d'un écrivain..., *c'est vouloir le forcer...* ; lui **reprocher** de voir les choses..., *c'est lui reprocher d'être conformé...* (II, l. 13, 17). Plus exactement, les infinitifs sont ici mis en position détachée par rapport au *ce* qui les reprend anaphoriquement, mais il s'agit d'une forme de dislocation emphatique et, en définitive, *c'est* joue bien le même rôle que la copule : *contester le droit d'un écrivain... est vouloir le forcer.*

b) Attributs

Dans ces mêmes phrases, nous avons également des groupes infinitifs **attributs** des précédents (ou du *ce* qui les reprend, ce qui

1. Pour la commodité des renvois, on désignera chacun d'eux par le chiffre romain qui l'accompagne ci-dessus.

revient au même) : **vouloir** le forcer... **récus**er son originalité, ne pas lui **permettre** de se servir..., et la seconde occurrence de **reprocher**.

On ne peut hésiter qu'un instant à placer *récus*er et *permettre* sur le même plan que *vouloir*. Du point de vue syntaxique, en effet, rien n'interdit *a priori* de les faire dépendre de *vouloir*, ou même de *forcer*. La dernière hypothèse se détruit vite d'elle-même : outre qu'on s'attendrait plutôt dans ce cas à voir répéter la préposition à devant *récus*er son originalité, il faut bien avouer que *le forcer à récus*er son originalité n'a aucune vraisemblance, ce serait supposer au critique mal disposé beaucoup de suffisance ou à l'écrivain en question beaucoup de masochisme ! D'autre part, *vouloir le forcer à ne pas lui permettre* est du pur galimatias, en raison de la violation des règles touchant la corréférence du sujet de l'infinitif de *permettre* et du C.O.D. de *forcer* ; à ce compte, en toute logique grammaticale, la phrase devrait alors se formuler ainsi : *c'est vouloir le forcer à ne pas se permettre...* ! Les deux dernières possibilités qu'il convient d'écarter se disqualifient par leur caractère redondant : *c'est vouloir récus*er son originalité ne dit rien de plus que *c'est récus*er son originalité ; et *vouloir ne pas lui permettre* associe de façon insupportablement pléonastique deux verbes appartenant à la sphère sémantique de la volition.

Notons que l'on ne trouve guère d'infinitif attribut que lorsque le sujet est lui-même un infinitif.

c) Suites de verbe impersonnel

Avec le verbe impersonnel *falloir*, nous trouvons deux fois un groupe infinitif en position de séquence du verbe impersonnel (ou « sujet réel ») : *il faudra toujours le répéter, il faut admettre... ces théories... et juger les œuvres...* (II, l. 4, 9-10). Rappelons que dans cette forme de phrase, la place de sujet grammatical étant occupée par le « pronom impersonnel » *il*, le « sujet réel » occupe la place laissée libre à la droite du verbe et se pronominalise éventuellement comme s'il était C.O.D. (*il le faudra*).

d) C.O.D.

Le groupe infinitif, pris comme un tout, est très souvent en position de **constituant du GV** de construction directe : *qui la fit presque défailir, elle entendit marcher..., elle laissa flotter son esprit* (I, l. 5, 7-

8, 15) ; *qui ont voulu nous donner une vision..., qui a prétendu nous montrer..., vouloir le forcer à modifier...* (II, I. 5-6, 7-8, 14)¹. Mais cela ne signifie pas qu'ils soient *ipso facto* des C.O.D., il est nécessaire d'en discuter.

— *Marcher dans la nuit dans elle entendit marcher dans la nuit* est un VInf qui constitue un C.O.D. indiscutable : *elle entendit quelqu'un / elle entendit que quelqu'un marchait / elle entendit quelqu'un marcher / elle entendit marcher*, toutes ces constructions illustrent les possibilités combinatoires d'un verbe qui reste transitif direct dans tous ses emplois.

— Dans *qui la fit presque défaillir*, c'est le groupe infinitif pris comme un tout qui occupe la place de C.O.D. du verbe *faire* : il apparaît en effet impossible de supprimer le groupe *la défaillir* : *faire* est un verbe transitif direct à C.O.D. ineffaçable. Si on supprime *défaillir*, on obtient un énoncé inacceptable, dans la mesure où son sens, s'il en a un, est sans aucun rapport avec la phrase du texte : ? **quelque chose passa qui la fit* ; la suppression de *la* produit un énoncé un peu moins inacceptable : *quelque chose passa qui fit défaillir*, mais ce serait alors — on y reviendra — par effacement d'un *on* qui serait l'agent-sujet de *défaillir*. Dans le texte, c'est solidairement que *la... défaillir* constitue le C.O.D. du verbe.

Pour *elle laissa flotter son esprit*, on peut tenir à peu près le même raisonnement ; certes, ? *elle laissa son esprit au courant d'une rêverie...* serait syntaxiquement correct quoique peu acceptable, mais en tout cas **elle laissa flotter au courant d'une rêverie* serait inacceptable autant qu'agrammatical. Le C.O.D. de *laisser* est donc le groupe *flotter son esprit*, ou *son esprit flotter* qui en constitue une variante, par une simple permutation qui confirme la solidarité de l'infinitif et du GN.

On peut faire, il est vrai, une autre hypothèse : elle consisterait à rapprocher ces deux usages de *faire* et de *laisser* des constructions (rares, il est vrai) où ces verbes ont une complémentation du type [C.O.D. + attribut du C.O.D.], comme dans *cet événement la fit riche*, ou *elle le laissa tranquille*. Sur ce modèle, on pourrait soutenir que dans les deux exemples du texte, les infinitifs n'ont pas de sujet, mais que les

1. On peut parfois, mais pas toujours, substituer au groupe infinitif une complétive (*qui fit qu'elle défaillit presque, elle entendit qu'on marchait*, il existe aussi des constructions *vouloir que, prétendre que*) ou un pronom de la forme C.O.D. représentant ce groupe (*qui le fit, elle l'entendit, il le doit*, etc.). *Laisser* fait exception.

verbes *faire* et *laisser* ont une double complémentation, ce qui aurait pour avantage d'expliquer pourquoi le pronom réputé sujet de l'infinitif dans l'analyse précédente a effectivement la forme d'un pronom C.O.D. Mais une telle analyse, si séduisante qu'elle soit, assimile l'infinitif à un adjectif et ne laisse pas d'être quelque peu artificielle¹.

On peut encore considérer *faire* et *laisser* non comme de véritables verbes transitifs, mais comme des sortes d'auxiliaires de voix (ou de « diathèse », *G.M.F.*, VII : 1.4.7., p. 229-231), en faisant valoir que le sens « causatif » qu'ils ont lorsqu'ils sont employés avec des infinitifs est totalement différent de celui qu'ils ont lorsque leur C.O.D. est un GN (*il fait une maquette = il la fabrique - il a laissé son livre = il l'a abandonné ou oublié*). Mais il existe une construction *faire que* + P, qui montre que *faire*, dans le sens auquel nous avons affaire, n'est pas incapable d'une construction transitive avec une complémentation de type propositionnel ; et *laisser*, s'il ne connaît pas une telle construction, n'en est pas moins une variante de *faire*, avec seulement une nuance de « passivité ».

— En ce qui concerne *vouloir* et *prétendre*, leur construction avec un GN est ou restreinte, *vouloir un objet - ne pas vouloir la mort du pécheur*, ou même très restreinte, *prétendre le contraire*. Au reste, *prétendre* ici n'implique pas nécessairement qu'un discours théorique a été tenu par l'école littéraire dont parle le texte, et est plus proche de *vouloir* que de *dire*. Mais l'un comme l'autre peuvent se construire avec une proposition complétive (une *que* P), et la volition se laisse malaisément assimiler à une modalité, il n'est donc pas souhaitable de réduire *vouloir* au statut de semi-auxiliaire².

Parmi les groupes infinitifs constituants du GV dans nos deux textes, on peut donc considérer en fin de compte comme C.O.D. non seulement *marcher* dans *elle entendit marcher*, mais aussi, après discussion, tous ceux qui ont été relevés ci-dessus.

e) Équivalents distributionnels des C.O.D.

Nous pouvons assimiler à des C.O.D. les infinitifs construits indirectement qui dépendent des deux verbes *permettre* (dans *ne pas*

1. M. Wilmet (*Grammaire critique du français*, Hachette, 1997, p. 521) parle en ce cas d'*apposition* de l'infinitif à un C.O.D. du verbe principal.

2. Voir l'exercice sur les compléments du verbe, p. 81.

lui *permettre de se servir* de l'œil et de l'intelligence... II, l. 15-16) et *reprocher* (dans lui *reprocher de voir* les choses belles ou laides..., II, l. 17). Ces verbes se construisent en effet dans la phrase simple avec des GN qui constituent des C.O.D. : *permettre quelque chose à quelqu'un* (*permettez-moi une remarque*), *reprocher quelque chose à quelqu'un* (*on lui a reproché sa passivité*). La complétive, qui est une construction possible de *reprocher* est aussi de la forme directe : *permettez que je prenne place*. Enfin, les VInf compléments de *permettre* et *reprocher*, malgré le *de*, se pronominalisent comme des C.O.D. : *c'est ne pas le lui permettre - c'est le lui reprocher*. On voit que *de* peut difficilement être considéré comme une préposition appartenant à la construction de *permettre* et de *reprocher*. De tels *de* sont étroitement liés à l'infinitif dont ils sont les « marqueurs » ou « compléments » dans un certain nombre de constructions syntaxiques qui ne se limitent pas aux deux cas en question¹.

Dans le cas de *cherchant à pénétrer l'avenir* (I, l. 16), c'est la préposition *à* qui apparaît, comme en cas de construction complétive (rare) : *ils ont cherché à ce que tout le monde soit content*. Mais le verbe *chercher* est un verbe transitif direct quand son complément est un GN, et le groupe infinitif *pénétrer l'avenir* se pronominalise comme un C.O.D. : *pénétrer l'avenir, elle le cherche* (ou *elle cherche cela*) *depuis longtemps*, ou encore *voilà ce qu'elle cherche*.

f) Infinitifs constituants de GP

De nombreux VInf sont précédés d'une préposition qui, elle, subsisterait si on leur substituait un GN. Nous avons par exemple dans le texte II un C.O.I., celui du verbe *forcer* dans : *le forcer à modifier son tempérament*. On peut remarquer que dans la structure *forcer quelqu'un à quelque chose*, le C.O.I., quand il a la forme

1. On trouve en effet ce *de* dans un certain nombre d'emplois de l'infinitif où il ne peut être analysé comme une préposition : *d'avoir vu cela le rendait heureux - il est honteux de mentir* (à côté de *mentir est honteux*) - *avant de dîner* (à comparer à *avant le repas*) - et même *grenouilles aussitôt de sauter dans les ondes*. On a pu le rapprocher du *to* anglais, dont il n'a pas toutefois la généralité. Voir H. Huot, *Constructions infinitives en français, le subordonnant DE*, Genève, Droz, 1981, et le compte rendu par l'auteur elle-même dans *L'Information grammaticale*, n° 15, octobre 1982 : le « complémenteur » *de* suivi de l'infinitif y est mis en parallèle avec *que* suivi de P.

[Prép + GN], est proche d'un complément propositionnel, puisque c'est toujours un nom de procès : *on l'a forcé à un acte répréhensible*.

Dans le texte I, il y a deux **circonstanciels**, *pour êtreindre son rêve*, et *pour demander l'hospitalité* (I, l. 4, 12), qui tous les deux, en l'occurrence, marquent le but.

On trouve encore des **compléments de nom et d'adjectif** : *le droit de se préoccuper des tendances...*, *le droit de faire une œuvre* (II, l. 3, 13) correspondent tout à fait à la construction avec un GN, comme dans *le droit de vote*, *le droit de vie et de mort* ; *libre de comprendre*, *d'observer*, *de concevoir* (II, l. 20) correspond de même à *libre d'accès*, *libre de tout engagement*.

B / Les séquences où l'infinitif n'a pas une fonction nominale

a) L'auxiliaire modal *devoir*

Le verbe *devoir* ne se construit ni avec un GN (sauf dans le sens de « devoir de l'argent »), ni avec une complétive, c'est pourquoi il est difficile de l'assimiler à un verbe transitif. En revanche, ce verbe, ici pris au sens d'obligation, peut être facilement interprété comme un auxiliaire modal du verbe *apprécier* dans *le critique ne doit apprécier le résultat...* (II, l. 2). Dans la mesure où sa valeur est celle d'une modalisation « ajoutée » au sens du verbe, il peut d'ailleurs être supprimé sans altérer gravement le sens de la phrase *le critique n'apprécie le résultat que suivant la nature de l'effort*. On peut toutefois objecter que *devoir* conserve une certaine autonomie et une transitivité apparente si on pronominalise¹ l'infinitif : *apprécier le résultat*, *le critique le doit*. *Devoir* pourrait donc être classé parmi les semi-auxiliaires.

b) L'auxiliaire temporel *aller*

Dans la phrase *il allait s'arrêter à la grille* (I, l. 12) la construction infinitive est potentiellement équivoque : s'agit-il d'une séquence formée d'un verbe de mouvement et d'un infinitif « de but » (*je*

1. Bien entendu, seul est acceptable un pronom « neutre », représentant un contenu propositionnel.

vais / je cours acheter du pain), ou d'un futur périphrastique (*je vais m'évanouir*), un futur du passé en l'occurrence dans notre texte ? Le problème est ici vite réglé, car la séquence formée par un verbe de mouvement est incompatible avec un verbe statif ou avec un autre verbe de mouvement. Or *s'arrêter* peut être interprété soit comme un verbe statif (= « demeurer, stationner »), soit comme un verbe dynamique (= « ralentir sa marche jusqu'à arrêt complet ») incluant dans une certaine mesure l'idée de mouvement, et dans les deux cas il n'est compatible qu'avec *aller* au sens d'auxiliaire de futur (ainsi **je cours m'arrêter* serait inacceptable).

L'infinitif dans ce cas appartient donc plutôt à une forme périphrastique de la conjugaison, comportant un auxiliaire temporel, ou, si l'on préfère, aspectuel ; *il allait s'arrêter à la grille*. Le processus de transformation du verbe *aller* en auxiliaire est ici total, aucune pronominalisation de l'infinitif n'est possible (**il l'allait*).

2. Le sens de l'infinitif : le problème de l'identification du sujet

Du point de vue du récepteur, la question est : comment retrouver le sujet de l'infinitif ? Il faut remonter à la phrase qui constitue la source de la transformation, autrement dit à la phrase constituante qui a été enchâssée sous la forme d'un VInf.

Deux cas principaux peuvent se présenter : ou bien l'infinitif a pour sujet un référent (un GN) qui est **présent dans le contexte**, soit comme sujet du verbe de la proposition dans laquelle prend place l'infinitif, soit comme complément direct ou indirect de ce verbe, soit encore comme élément appartenant à la situation ou au contexte et facilement restituable ; ou bien le sujet de l'infinitif est un **terme d'une extrême généralité**, il représente la classe entière des référents compatibles comme sujets avec ce verbe ou un sous-ensemble quelconque d'entre eux.

A / Identité du sujet de l'infinitif et du sujet de la phrase matrice

Tout dépend, en fait, du verbe de la phrase matrice. Certains verbes n'autorisent l'insertion d'une phrase constituante dans le

groupe verbal dont ils sont le noyau que si le sujet de cette constituante est identique au leur ; autrement dit, dans ces cas, il est **obligatoire** que le **sujet de la phrase enchâssée** soit **coréférentiel** au **sujet de la phrase matrice**, et aucune proposition subordonnée conjonctive n'est acceptable. C'est évidemment le cas, pour commencer, de certains verbes analysés ci-dessus comme des auxiliaires ou des semi-auxiliaires : *il allait + il s'arrête*, etc. → *il allait s'arrêter* (I, l. 12) ; *le critique doit (faire quelque chose) + ce critique apprécie le résultat*, etc. → *le critique doit apprécier le résultat* (II, l. 2).

Avec d'autres verbes, très fréquents dans la langue, la transformation infinitive est obligatoire si les sujets sont coréférentiels, mais la phrase constituante peut comporter un sujet différent de celui du verbe principal ; il y a **distribution complémentaire** entre construction infinitive et construction complétive, selon que les sujets sont coréférents ou non : *(ces écoles littéraires) ont voulu nous donner une vision...* (II, l. 5-6) par opposition avec *ces écoles ont voulu que la vision qu'ils nous donnaient soit poétique*. Ou encore : *(l'école réaliste) a prétendu nous montrer la vérité*, par opposition avec *elle a prétendu que les romans réalistes montrent la vérité* (II, l. 7-8).

C'est aussi le cas de *chercher*, que nous avons ici dans *cherchant à pénétrer l'avenir* (I, l. 16). Ou bien *chercher* a un C.O.D. constitué par un GN, ou bien il a un complément propositionnel. Dans ce dernier cas, il est construit indirectement, à l'aide de la préposition *à*. Si les sujets ne sont pas coréférentiels, on a une complétive indirecte : *je cherche à ce que tout le monde soit satisfait*. S'ils sont coréférentiels, on a, comme dans l'exemple du texte, l'infinitif.

Par ailleurs, les phrases constituantes insérées comme compléments de phrases (circonstanciels) après certaines prépositions comme *avant*, *après* ou *pour* connaissent une semblable distribution complémentaire entre VInf et [*que* P], nous pouvons le vérifier ici avec *pour* : *il allait s'arrêter à la grille pour demander l'hospitalité* (I, l. 12) / *pour qu'on lui donne l'hospitalité*, mais non **pour qu'il demande l'hospitalité* ou **pour lui donner l'hospitalité*. L'infinitif complément prépositionnel circonstanciel a en principe toujours, en français moderne, le même sujet que le verbe principal de la proposition.

C'est encore la règle selon laquelle le sujet de la constituante doit être coréférent au sujet de la principale qui est à l'œuvre

dans la phrase : *il (le critique) n'a pas le droit de se préoccuper des tendances* (II, l. 3). En effet, c'est bien *le critique* qui *se préoccupe* (ou non) *des tendances*.

B / Identité du sujet de l'infinitif complément de nom ou d'adjectif et du sujet d'une phrase sous-jacente

Dans *contester le droit d'un écrivain de faire une œuvre poétique ou une œuvre réaliste* (II, l. 13-14), nous retrouvons le GN *le droit de* + VInf. Cette fois, le sujet de l'infinitif ne correspond pas au sujet du verbe principal ou dominant, mais au complément prépositionnel du nom *droit* qui indique la personne qui jouit de ce *droit* ou, autrement dit, qui *a le droit*. Il est clair que celui qui *conteste le droit* n'est pas *l'écrivain*, et qu'en revanche, c'est bien *l'écrivain* qui *a le droit* et qui *fait une œuvre poétique*. Ainsi *écrivain*, quoique complément de nom, est bien le référent dominant dans le GN tout entier. Plus exactement, c'est le sujet de la phrase-source du GN : *le droit de X de faire quelque chose* est issu de *X a le droit de faire quelque chose*. Nous sommes ainsi ramenés à l'analyse de la précédente occurrence, avec cette précision que le sujet coréférentiel à rechercher n'est pas nécessairement le sujet de la structure de surface.

Nous avons un cas analogue dans *laissons-le libre de comprendre, d'observer, de concevoir* (II, l. 20). Là aussi, il y a coréférence obligatoire. Celui qui *comprend, observe, conçoit*, c'est celui qui est *libre*, non pas le sujet grammatical, mais le GN (ou plutôt ici le pronom *le*, anaphore de *un écrivain*, l. 13) qui est référentiellement dominant par rapport à l'adjectif attribut *libre* ou, si l'on préfère, qui est le sujet de la phrase-source attributive *il (l'écrivain) est libre*.

C / Identité du sujet de l'infinitif avec un complément du verbe principal

a) Il peut s'agir d'un C.O.D., comme dans *le forcer à modifier son tempérament* (II, l. 14). Le verbe *forcer* a plusieurs constructions qui correspondent à des significations différentes, qu'on ne peut pas d'ailleurs toutes énumérer : il peut être intransitif, au sens de « four-

nir un gros effort » (*il a couru sans forcer*) ; transitif direct au sens de « fracturer » ou « fatiguer » (*forcer une porte, forcer un cheval*) ; ici il a le sens de « contraindre » et se construit avec une double complémentation, *forcer quelqu'un à quelque chose*. La place du complément indirect second est occupée d'une façon générale par un complément propositionnel dont le sujet (l'agent ou le patient) est obligatoirement le complément direct premier. Dans certains cas, le complément second est un GN qui contient un nom de procès : *forcer quelqu'un à des démarches* ; mais, le plus souvent, c'est un infinitif, comme dans notre texte, et son sujet est facile à identifier.

b) Le sujet de l'infinitif peut aussi correspondre à un **C.O.I.** C'est le cas dans *ne pas lui permettre de se servir de l'œil* et dans *lui reprocher de voir les choses belles, lui reprocher d'être conformé... et de ne pas avoir...* (II, l. 15-16, 17-19). Ici, comme nous l'avons vu plus haut, l'infinitif est précédé du marqueur *de* et correspond à un GN qui est C.O.D. dans la phrase simple, dont le GV a pour structure *permettre quelque chose (à quelqu'un), reprocher quelque chose à quelqu'un*. Le C.O.I. (complément d'objet second) de *permettre* est facultatif ; s'il est effacé, ce verbe peut se construire avec une complétive directe (*permettez que je m'assoie*) ; si ce C.O.I. est exprimé, et si le C.O.D. est un VInf, le sujet de l'infinitif est obligatoirement coréférent au C.O.I. (*permettez-moi de m'asseoir*). Quant à *reprocher*, il a toujours à la fois un C.O.D. et un C.O.I. (objet second), et le C.O.D., s'il n'est pas un GN, ne peut être qu'un infinitif dont le sujet est coréférentiel au C.O.I. La recherche du sujet de l'infinitif est donc ici très facile¹.

D / Infinitifs ayant « un sujet propre »

Nous avons discuté plus haut l'hypothèse suivant laquelle, dans *quelque chose la fit presque défaillir* ou *elle laissa flotter son esprit* (I, l. 5 et 15), on aurait une double complémentation du verbe *faire* et du verbe *laisser* : dans cette hypothèse, il faudrait rechercher le sujet de l'infinitif du côté du C.O.D. du verbe principal, évidemment. Mais nous pensons plutôt avec la tradition grammaticale qu'il y a ici

1. Il n'en va pas de même dans les groupes infinitifs dépendant d'un verbe comme *proposer* : *je le propose de venir = je le propose que je vienne ou je (te) propose que tu viennes*.

un seul C.O.D. des verbes *faire* et *laisser*, et que l'infinitif ayant son sujet propre exprimé, nous sommes de la façon la plus typique dans la construction dite « proposition infinitive », au sens le plus traditionnel ou étroit du terme.

Mais ajoutons que si la phrase constituante comportait un GV ayant lui-même un C.O.D., *faire* et *laisser* auraient une double complémentation, comme cela arrive par ailleurs dans la phrase simple : *quelque chose lui fit relever la tête / lui fit une peur horrible* et *elle lui laissa terminer son travail / lui laissa tout son temps*. Le sujet (ou plutôt l'agent) de l'infinitif serait alors coréférent au C.O.I. du verbe régisseur.

E / Infinitifs sans sujets assignables

a) Dans certains cas, on devrait rechercher le sujet du côté du complément direct ou indirect du verbe principal (ou éventuellement, comme nous l'avons vu du côté du référent dominant d'un GN ou d'un GAdj). Mais il se trouve que ce terme est effacé, soit en raison de sa généralité, soit en raison de son indétermination.

Ainsi dans *il faudra toujours le répéter* et dans *il faut admettre avec un égal intérêt ces théories... et juger les œuvres...* le sujet de l'infinitif devrait coïncider avec le complément indirect de *falloir*. Celui-ci n'est pas exprimé. Faut-il supposer qu'il s'agit de *moi*, de *nous*, de *vous*? Ce serait choisir de se placer exclusivement du côté de Maupassant, ou du groupe dont il fait partie, ou du côté des lecteurs, ou encore d'un groupe réunissant les « personnes de bon sens » dont font partie non seulement le scripteur et ses amis, mais encore les lecteurs, ou une partie des lecteurs. L'agent de ces infinitifs est indéterminé. Dans la phrase constituante, il y avait donc un pronom indéfini, *on*, qui ne pouvait pas fournir une forme de complément indirect; il ne signifiait rien d'autre que « une ou plusieurs personnes » (le point commun aux verbes *répéter*, *juger* et dans l'acception du texte *admettre* est que leur sujet est obligatoirement animé humain). On peut d'ailleurs remarquer que lorsque le verbe *falloir* n'a pas de complément indirect, il serait possible de le construire avec une complétive : *il faudra toujours qu'on le répète... il faut qu'on admette avec un égal intérêt ces théories...* Mais Maupassant n'a pas choisi cette variante qui, en explicitant le

sujet *on*, aurait pour effet d'inclure l'auteur moins nettement parmi les personnes concernées, en vertu du raisonnement suivant lequel s'il n'a pas dit *je* ou *nous*, c'est qu'il ne pouvait pas le dire, que cela aurait été « trop » dire (maxime d'exhaustivité de Grice).

Dans *elle entendit marcher dans la nuit* (I, l. 7-8), aucun terme n'indique quel peut être l'agent de *marcher*, qui aurait pourtant facilement pu être explicité, comme nous l'avons vu ; la phrase constituante doit être : *on marchait dans la nuit*. S'agit-il même forcément d'un être humain ? Non, pas nécessairement, ce pourrait être n'importe quel être animé. S'agit-il forcément d'un seul individu ? Non. Seul le contexte (*elle le sentait là, contre elle* et surtout, plus loin, *si c'était lui*) nous donne à penser qu'il s'agit non seulement d'un être humain, mais d'un être du sexe masculin. Ce qui reste complètement indéterminé, c'est son identité.

b) Dans d'autres cas, aucun repérage de ce genre n'est envisageable : c'est le cas des infinitifs sujets de phrase *contester le droit d'un écrivain... lui reprocher de voir* et des infinitifs qui leur sont liés en tant qu'attributs *c'est vouloir le forcer... récuser son originalité, ne pas lui permettre...* et *c'est lui reprocher de voir les choses...* (II, l. 13-19). Nous pouvons à nouveau supposer un *on* comme sujet des phrases constituantes *on conteste... on reproche...* etc. Là encore, seuls des animés humains sont compatibles avec ces verbes en tant que sujets. Peut-on spécifier davantage de quels êtres humains il s'agit ? La logique du texte interdit de comprendre dans leur groupe Maupassant et ses amis, rien n'oblige non plus d'y inclure les lecteurs. Disons qu'il s'agit des adversaires des écrivains réalistes.

Ainsi voyons-nous qu'un infinitif sans sujet déterminé peut aussi bien être compris, dans ce texte polémique, comme renvoyant aux partisans des réalistes (*il faudra toujours le répéter*) ou à leurs adversaires (*contester le droit d'un écrivain*). Lecteur, prends garde ! L'infinitif oblige toujours à un calcul référentiel, facile dans certains cas, plus difficile dans d'autres.

Quant au temps et à la modalité de la phrase sous-jacente transformée en groupe infinitif, un calcul semblable s'impose. L'infinitif n'a, disions-nous, pas de temps propre ; il n'a pas non plus de modalité propre.

Dans le texte narratif de Maupassant, les infinitifs reçoivent du contexte leur valeur temporelle, non sans une certaine incertitude : *elle défailloit presque* (ou *elle défailloit*) ; *on marchait dans la nuit* ; *son esprit flotta au courant d'une rêverie...* Certains infinitifs pourraient correspondre à des futurs du passé *il s'arrêterait à la grille, il demanderait l'hospitalité*. D'autres sont manifestement modalisés : *comme si elle étrenignait son rêve* ; (*cherchant comment*) *elle pénétrerait l'avenir*.

Dans le texte argumentatif, les choses sont plus simples : les infinitifs présents sont bien des présents de « vérité générale ». Ce ne sont pas pour autant des assertions : ainsi aux lignes 2 et 3 du texte II, il s'agit de *devoir* et de *droit*. Plus loin *contester le droit d'un écrivain...* ne signifie pas, en toute rigueur, qu'on le *conteste* effectivement, mais seulement *si on conteste le droit d'un écrivain, alors...* Et à la fin *laissons-le libre de comprendre, d'observer, de concevoir* est un vœu, plutôt qu'un constat.